



Agrément Préfecture de Seine Saint-Denis
N° 87-5205 publié le 9 février 2002
Au Journal Officiel n°667, ref : 2197
N° Siret : 433449345 00027
Code APE 9499Z

Bagnolet le 12 octobre 2018

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Fg Saint Honoré
75008 PARIS

Objet : Droits de l'homme au Sahara occidental

Monsieur le Président,

La répression de la population sahraouie, les harcèlements, mesures de rétorsion à l'égard des défenseurs des droits de l'homme et les entraves au libre accès de ce territoire non autonome pour les observateurs et journalistes internationaux, sont devenus la marque de fabrique de l'occupation du Sahara occidental par le Maroc. Depuis 2014 ce sont 169 personnes de 15 nationalités, venues de quatre continents qui ont été refoulées à leur arrivée au Sahara occidental ou en ont été expulsées, parfois enlevées par les forces de police. Lors de la visite de Monsieur Horst Kohler, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, les manifestations pacifiques ont été l'objet d'une utilisation inconsidérée des forces de police. À l'occasion de la récente visite de la délégation de parlementaires européens, dont les rencontres étaient limitées à celles validées par les autorités marocaines, des prétextes fallacieux ont été utilisés pour empêcher des défenseurs des droits de l'homme d'approcher l'une des parlementaires qui les avaient contactés.

Dans son dernier rapport sur la situation au Sahara occidental, rendu public mercredi 10 octobre, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a accablé le Maroc sur la question des droits de l'homme, notamment l'usage de la torture dans les territoires sahraouis occupés. Il préconise « une surveillance indépendante, impartiale, globale et soutenue de la situation des droits de la personne pour veiller à assurer la protection de tous les habitants du Sahara occidental », ce qui sous-tend que Conseil des Droits de l'Homme mis en place par le roi du Maroc n'exerce pas cette fonction.

Vous avez déclaré à Alger que « la colonisation est un crime contre l'humanité, une vraie barbarie ». Cette vérité est quotidienne au Sahara occidental depuis l'invasion militaire marocaine de novembre 1975 avec son funeste cortège de disparitions forcées, d'exécutions sommaires, de tortures et traitement dégradants dans les rue, les commissariats et prisons, d'arrestations arbitraires, de procès inéquitables et de condamnations à de lourdes peines de prison sur la base de procès verbaux frauduleux. C'est pourquoi il est temps que la MINURSO soit dotée d'un volet sur cette tâche.

Vous avez récemment préconisé la suppression du droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, disposition adoptée au sortir de la seconde

guerre mondiale alors que les deux blocs s'opposaient ; la France pourrait en faire l'exemple dans le cas présent en ne s'opposant plus à cette mission indispensable à la MINURSO et à la résolution de ce conflit de décolonisation inachevée. La communauté internationale aura ainsi une vue impartiale de la situation des droits de l'homme dans la partie occupée du Sahara occidental et dans les campements de réfugiés de la RASD.

Je vous adresse ci-joint, une pétition dont les signatures ont été recueillies à l'occasion de la Journée Mondiale de la Paix. Les signataires exigent en particulier le respect du droit de visite de Madame Claude Mangin-Asfari à son mari condamné à 30 ans de prison, la libération de tous les prisonniers d'opinion sahraouis, l'arrêt de la répression au Sahara occidental et l'organisation du référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

Comptant sur votre diligente attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président
Jean-Paul ESCOFFIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul Escoffier', written over a horizontal line.